



Séance ordinaire du 9 janvier 2013

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseiller suivants :

MM	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Bertrand Bouchard, maire	Les Éboulements
	Rosaire Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
	Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Mme Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et il demande à la directrice générale de procéder à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 décembre 2012
3. Adoption des comptes à payer
4. Adoption du règlement de contrôle intérimaire encadrant le déboisement, le morcellement et la construction en bordure des routes 138 et 362 en milieu rural : avis de motion
5. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : devis de services professionnels
6. Pacte rural :
 - 6.1. Municipalité des Éboulements (volet infrastructures de loisir)
 - 6.2. Ville de Baie-Saint-Paul (volet infrastructures de loisir)
7. Embauche d'un(e) ingénieur(e) de projet en génie civil
8. Rapport de représentation
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. MTQ : signature du protocole d'entente avec TACO relativement au développement du transport collectif
 - 9.2. MMQ : surprime annuelle pour les assurances des équipements de desserte d'Internet haute vitesse
10. Courrier
11. Période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

01-01-13 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

02-01-13 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu unanimement



QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2012 soit adopté en modifiant la page 5438 pour corriger le mot « générale » au point 5.3 ainsi que « municipalité de Petite-Rivière-Saint-François » aux points 5.3 et 5.4 et inscrire « ci-haut décrit » plutôt que « ci-après décrit » à la page 5439.

03-01-13 3- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Du 12 décembre 2012 au 9 janvier 2013

Législation	Frais de représ./dépla./format	<u>86.40</u>	86.40
Gestion financière & administrative	Frais représ./déplac./formation	15.00	
	Bell Mobilité	93.11	
	Bell Canada	139.26	
	Rogers Télécom	8.50	
	Visa Desjardins du 30 novembre 2012	<u>171.03</u>	426.90
Autres	Gagné Letarte SENCRL Avocats	4 327.77	
	Transport adapté Charlevoix-Ouest	17 546.50	
	Postes Canada	342.62	
	Commission scolaire de Charlevoix	2 633.75	
	Les Sabots du Nord	135.00	
	PG Solutions inc.	6 212.13	
	Québec municipal	862.31	
	Fédération québécoise des municipalités	10 875.00	
	Rendez-vous en Gestion des ress. humaines	300.00	
	Produits Sanitaires Rive-Nord	283.65	
	Hebdo Charlevoisien	326.76	
	Équipements GMM inc.	52.09	
	Sonic	2 130.03	
	Solo mobile	25.76	
	Réjean Tremblay	75.96	
	Télévision Charlevoix ouest	103.48	
	Déry Telecom	38.81	
	Jocelyne Gagnon	825.30	
	Élizabeth Ossandon	<u>1 056.70</u>	48 153.62
Loisir	Lico Imprimeur	<u>433.46</u>	433.46
Inspection, aménagement & urbanisme	Frais représ./déplac./format	362.40	
	COMBEQ	<u>632.36</u>	994.76
Convention de gestion	Frais représ./déplac./formation	253.93	
	Solo mobile	<u>20.42</u>	274.35
Patrimoine	Nomadique	<u>2 224.77</u>	2 224.77
Sécurité incendie	Frais représ./déplac./formation	<u>38.70</u>	38.70



Évaluation

Postes Canada	140.26
SMI informatique	5 748.75
Équipements GMM inc.	<u>94.33</u> 5 983.3
	<u>58 616.3</u>

Matières résiduelles

Hydro Québec	43.82
Garage Fortin J.R. & Fils inc.	37.62
Garage Jean-Claude Simard enr.	13.78
Bell Mobilité	38.88
Aurel Harvey & Fils inc.	67 869.94
Bouchard & Gagnon, notaires	1 199.17
Solo Mobile	20.01
MRC de Charlevoix	47 718.50
Claude Tremblay	210.30
Romain Côté	5 594.37
9002-7210 Québec inc. (Éric Tremblay)	25 560.09
Compospro inc.	137.97
L'Hebdo Charlevoisien	435.76
Gesterra	57 880.56
Gaudreau Environnement inc.	<u>2 120.68</u>
	<u>208 881.4</u>

TNO

Postes Canada	280.59
MRC de Charlevoix	<u>128.53</u>
	<u>409.12</u>

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath.

04-01-13 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE ENCADRANT LE DÉBOISEMENT, LE MORCELLEMENT ET LA CONSTRUCTION EN BORDURE DES ROUTES 138 ET 362 EN MILIEU RURAL : AVIS DE MOTION

Je, soussigné Jean Fortin, membre du conseil, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique de la MRC de Charlevoix, un règlement de contrôle intérimaire numéro 140-13 dans le but :

- de limiter le morcellement des terrains dans une bande de 100 mètres en bordure immédiate de la route 138 et de 50 mètres en bordure immédiate de la route 362 à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;
- d'imposer une marge de recul avant plus importante pour les nouvelles constructions en bordure des routes 138 et 362;
- de conserver une bande boisée entre les emprises des routes 138 et 362 et les nouvelles constructions.



05-01-13 5- **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : DEVIS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu la confirmation du ministre des Transports que la demande d'aide financière au programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) a été approuvée;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la MRC devra mandater une firme pour réaliser le travail et qu'il est nécessaire de soumettre un devis de services professionnels aux firmes invitées à soumettre une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine le devis de services professionnels tel que préparé et soumis aux membres du conseil;

QUE la directrice générale soit mandatée pour coordonner le processus d'appel de propositions et ce, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix.

6- **PACTE RURAL :**

06-01-13 6.1- **MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR)**

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux d'aménagements cyclables et d'infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Aménagements cyclables et infrastructures de loisir » est de 1 610 \$ pour l'année 2009 et de 12 167 \$ pour les années financières 2010 à 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, un projet a été soumis par la municipalité des Éboulements, soit la réfection de la patinoire extérieure, dont le coût total s'élève à 154 804 \$;

ATTENDU QUE la MRC a déjà octroyé une somme de 38 111 \$ pour ce projet dans le cadre du Pacte rural et couvrant les années 2009, 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité comporte des coûts additionnels et qu'une demande est adressée à la MRC afin d'ajouter une somme de 12 167 \$ correspondant à la somme disponible en 2013 dans le volet « Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme additionnelle de 12 167 \$ pour l'année 2013 dans le cadre du volet « Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir » du Pacte rural et que cette somme soit versée selon l'année de référence, en fonction des modalités particulières établies dans un protocole d'entente;

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité des Éboulements.

**07-01-13 6.2- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (VOLET
INFRASTRUCTURES DE LOISIR)**

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux d'aménagements cyclables et d'infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Aménagements cyclables et infrastructures de loisir » est de 1 610 \$ pour l'année 2009 et de 12 167 \$ pour les années financières 2010 à 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, divers projets ont été soumis par la ville de Baie-Saint-Paul, dont le coût total s'élève à 62 278 \$ et se résumant comme suit :

- achat de vélos et accessoires pour le conditionnement physique : 15 000 \$;
- acquisition d'un système de sonorisation : 17 278 \$;
- automatisation des jeux d'eau : 15 000 \$;
- acquisition de mobiliers et équipements pour des événements spéciaux : 15 000 \$;

ATTENDU QUE la demande se répartit comme suit dans le cadre du fonds Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir : 1 610 \$ pour 2009, 12 167 \$ pour 2010, 12 167 \$ pour 2011, 12 167 \$ pour 2012, 12 167 \$ pour 2013 une aide financière totalisant 50 278 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 50 278 \$ couvrant les années 2009 à 2013 dans le cadre du volet « Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir » du Pacte rural et que les sommes soient versées selon l'année de référence, en fonction des modalités particulières établies dans un protocole d'entente;

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la ville de Baie-Saint-Paul.



08-01-13 7- EMBAUCHE D'UN(E) INGÉNIEUR(E) DE PROJET EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à l'affichage d'un poste d'ingénieur(e) de projet en génie civil, un poste créé en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (volet 3);

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré trois candidats en entrevue ayant soit le profil technicien en génie civil ou ingénieur de projet en génie civil;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure en construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure en construction, soit embauchée pour occuper le poste d'ingénieure de projet en génie civil à partir du (ou vers le) 4 février 2013, un poste de salariée régulier rémunéré au taux horaire de 27,39 \$, ce qui correspond au salaire de l'échelon 4 du groupe 4 selon la convention collective en vigueur.

8- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

MADA: la directrice générale explique que la réunion de démarrage de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) se tiendra au CLD le 22 janvier prochain. Les représentants nommés par les municipalités pour participer au comité de suivi ont été invités de même que certains partenaires régionaux.

9- AFFAIRES NOUVELLES

09-01-13 9.1 MTQ : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TACO RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (TRUC)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu en décembre 2012 la confirmation d'une subvention de 100 000 \$ du ministère des Transports pour soutenir le développement du transport collectif en milieu rural pour l'année 2012;

ATTENDU QUE la MRC souhaite poursuivre le soutien au fonctionnement du Transport collectif rural de Charlevoix (TRUC) géré par Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO) à titre d'organisme mandataire;

ATTENDU QUE le TRUC s'avère un service essentiel dont les retombées sont importantes tant sur le plan social qu'économique;

ATTENDU QUE le TRUC a connu un excellent taux d'achalandage en 2012 alors que plus de 16 560 déplacements ont été effectués comparativement à 16 243 déplacements en 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution de 50 000 \$ à TACO à partir de la subvention reçue pour 2012 du ministère des Transports, l'autre portion de 50 000 \$ étant réservée pour soutenir le développement de l'Expressbus, un service de transport collectif inter-MRC géré également par TACO;

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer un protocole d'entente concernant le versement d'une somme de 50 000 \$ à TACO pour le soutien au fonctionnement du TRUC en 2012.

10-01-13 9.2 MMQ : SURPRIME ANNUELLE POUR LES ASSURANCES DES ÉQUIPEMENTS DE DESSERTE D'INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU le projet coordonné par la MRC pour offrir les services d'Internet haute vitesse dans les milieux non desservis et ce, dans le cadre du programme Communautés rurales branchées offert par le MAMROT;

ATTENDU QUE la MRC est propriétaire des équipements installés par le promoteur et que ce dernier a donné les informations relatives à la localisation de ces équipements le 16 novembre 2012;

ATTENDU QUE la MMQ, suite à la réception de ces informations, a pu établir la surprime annuelle reliée à la couverture d'assurances de ces équipements qui est évaluée à la somme maximale de 2 753 \$ (toutes taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix assume la surprime annuelle telle qu'évaluée par la MMQ à la somme maximale de 2 753 \$ (toutes taxes incluses) pour couvrir les équipements de desserte des services d'Internet haute vitesse et ce, à partir de la date effective du 18 décembre 2012.

10- COURRIER

1. ORGANISMES RÉGIONAUX

Le Domaine Forget nous remercie pour notre contribution à son déjeuner-brunch annuel.

2. UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La MRC de Charlevoix-Est nous transmet copies de ses résolutions : Modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement aux gîtes et aux résidences de tourisme en affectation de villégiature, adoption suite à la consultation publique; Préparation et tenue d'un exercice citoyen comportemental sur les séismes en 2013; Téléphonie IP, autorisation de la MRC de Charlevoix-Est à la Commission scolaire de Charlevoix pour procéder à l'octroi d'un contrat

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmet copie de son projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de sa MRC.



La MRC de la Côte-de-Beaupré nous transmet copie de son règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction aux fins d'interdire les nouveaux bâtiments principaux sur une rue sans service ou partiellement desservie dans un périmètre d'urbanisation métropolitain sur son territoire.

3. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La Commission de toponymie nous transmet une attestation d'officialisation de cinq odonymes pour la municipalité des Éboulements.

Le MRNF accuse réception de notre lettre du 26 novembre 2012 concernant la gestion des baux de villégiature.

Le Ministre responsable des Aînés nous informe que l'appel de projets pour l'édition 2012-2013 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés se poursuivra jusqu'au 15 février 2013.

Le MAMROT nous informe qu'une somme de 5 481. \$ nous sera versée dans le cadre du programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ.

Le MCC nous informe du remplacement de la Loi sur les biens culturels par la Loi sur le patrimoine culturel adoptée le 19 octobre 2012.

Le ministre des Transports nous informe qu'une subvention de 100 000.\$ nous sera attribuée pour la poursuite de notre projet en transport.

La CPTAQ nous transmet :

- Demande de rencontre : Dossier # 402956, Baie-Saint-Paul.
- Comptes rendus des demandes et orientations préliminaires :
Dossier # 403131, Les Éboulements; Dossier # 403895, Saint-Urbain.
- Avis professionnel : Dossier # 330298, Isle-aux-Coudres.

4. DIVERS

Carrefour action municipale et famille nous transmet le document pour l'appel de candidatures pour les 26^e et 27^e colloques.

L'Université Laval nous transmet son rapport sur le développement durable 2011-2012.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une question est posée à l'endroit du règlement de contrôle intérimaire portant sur le corridor des routes 138 et 362 pour savoir si ce règlement est lié aux efforts de concertation régionale pour assurer la protection des paysages. La directrice générale confirme qu'un objectif de ce règlement



porte sur le maintien des corridors visuels, notamment forestiers, le long des axes routiers et qu'il est ainsi souhaitable d'éviter un développement linéaire à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Une autre question porte sur le choix de la municipalité des Éboulements de ne pas déneiger les trottoirs l'hiver et il est ainsi demandé quelle est la situation des autres municipalités. La plupart des municipalités affirment qu'elles déneigent les trottoirs l'hiver, à l'exception de saint-Urbain. Il est discuté de l'importance d'offrir ce service aux citoyens mais également de la complexité de l'opération et des coûts élevés qu'elle engendre.

11-01-13 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16h40.

**Dominic Tremblay,
Préfet**

**Karine Horvath,
Directrice générale**

